



A l'attention de Madame Carine Chevrier
Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle – DGEFP
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
14 avenue Duquesne
75014 Paris

Paris, le 27 octobre 2017

Objet : Financements FSE des SIAE Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Madame la Déléguée générale,

Fédérations d'acteurs agissant auprès des personnes en situation de précarité, nous continuons à soutenir l'évolution du financement effectué en 2014 pour le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Cette réforme a consolidé le financement des structures, notamment grâce à une généralisation de l'aide au poste.

Néanmoins l'aide au poste, en raison des règles imposées par la nouvelle programmation FSE 2014-2020, a eu pour conséquence de rendre plus difficile la mobilisation d'un financement FSE pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion. L'aide au poste couvrant la mission globale d'insertion, vos services nous ont informés en 2014 que le FSE ne pourrait être sollicité par les ACI que pour un périmètre dit global et non plus pour le seul cofinancement d'actions d'accompagnement socio-professionnel. Avec le recul, nous constatons que ce changement a eu pour conséquence de fragiliser le modèle économique des ACI, nous avons alerté vos services pour rechercher une meilleure solution.

Une solution en deux temps nous a été proposée :

- Pour répondre à l'urgence et assurer un cadre de recours au FSE compatible avec l'activité des ACI, une dérogation a été rendue possible depuis 2015 pour que les ACI puissent mobiliser un financement FSE sur un périmètre restreint.
- Pour construire un cadre sécurisé de recours au FSE, des travaux plus structurels ont été entrepris, selon le régime du coût standard unitaire. Ils ont abouti en 2016 et la DGEFP a soumis à la Commission européenne un projet de financement FSE, en complément de l'aide de l'état, pour un périmètre spécifique de forfait au bénéfice des ACI, via la reconnaissance d'un coût de 28 400€ par équivalent temps plein d'insertion et la nécessité d'un cofinancement de ce coût entre financeurs publics, dont le FSE.

Nous avons exprimé notre satisfaction devant cette solution, à même selon nous de réduire considérablement la charge de gestion du FSE par les ACI et de s'adapter à leur activité économique.

Le nouveau régime doit entrer en vigueur en 2018, nous vous sollicitons donc pour connaître la réponse de la Commission européenne à cette proposition. De même, nous aimerions connaître l'analyse de cette dernière sur le régime des aides d'Etat perçues par les SIAE, et notamment les Ei et ETTi.

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions d'agréer, Madame la Déléguée générale, nos salutations distinguées.

Les réseaux de l'insertion par l'activité économique.

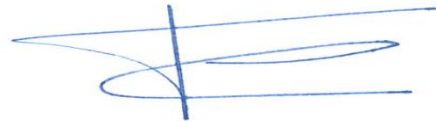
Jean-Guy Henckel
Directeur
Réseau Cocagne



Luis Semedo
Délégué national
Chantier Ecole



Florent Gueguen
Directeur général
Fédération des acteurs de la solidarité



Olivier Dupuis
Secrétaire général
Fédération des entreprises
d'insertion



Eric Béasse
Co-délégué général
Coorace



Jean François Maruszczak
Délégué général
Emmaüs France

